

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 48

Artikel: Fondation de l'Ecole supérieure de jeunes filles, à Lausanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194600>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :

du canton, 15 c. ; de la Suisse, 20 c. ; de l'Étranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Fondation de l'École supérieure de jeunes filles, à Lausanne.

Avant 1839, il n'existait à Lausanne d'autre établissement destiné à l'instruction supérieure des jeunes filles qu'une institution privée, fondée par M^{me} de Molin, et conçue sur une assez grande échelle. Plusieurs hommes distingués y consacrèrent leurs loisirs.

Ce fut cette première école, formée en 1841, qui donna l'idée de celle qui existe encore aujourd'hui, rue Bel-Air.

Déjà en 1839, quelques citoyens, jaloux d'assurer aux jeunes filles de Lausanne le bienfait d'une instruction à la fois variée et solide, demandèrent à la Municipalité de Lausanne, qui y consentit avec empressement, de provoquer la fondation et accepter le patronage d'une école supérieure pour les jeunes filles, école qui devait d'ailleurs tirer toutes ses ressources d'elle-même.

Les fondateurs, on le voit, comptaient sur les forces de l'École, et leur confiance ne fut point trompée. En 1842 déjà, la finance payée par les élèves (120 fr. anciens, soit 174 fr. nouvelle monnaie, par an) suffisait à toutes les dépenses, dont les plus importantes étaient les honoraires des trois maîtresses d'études (700 francs anciens par an à chacune), ceux des maîtres (15 batz par heure) et le loyer de la maison, pour lequel l'École payait à la ville 550 fr. anciens par an.

Ajoutons que la Municipalité avait fourni, en grande partie, l'ameublement des classes.

Jusqu'au mois de novembre 1841, l'École fut dirigée par le même Comité qui dirigeait l'École moyenne et auquel la nouvelle institution dut, à l'origine, son plan d'études, le choix des directrices et de la plupart des maîtres, et enfin tous les arrangements d'intérieur.

Le premier Comité était composé de MM. Verdeil, Fischer, Joël; le second de MM. A. Vinet, Ammann, Wehrly-Boisot.

Ce nouveau Comité fut nommé en 1841, probablement afin que chacune des deux écoles, la moyenne des garçons et la supérieure des jeunes filles, eût sa direction particulière.

Peu de temps après, une troisième

classe fut ouverte et compléta l'École telle que ses fondateurs l'avaient conçue.

L'École comptait alors 62 élèves, dont 33 dans la première classe, 24 dans la seconde et 15 dans la troisième.

Les objets d'enseignement communs aux trois classes étaient la religion, la langue maternelle, l'allemand, l'anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique et le dessin.

L'écriture s'enseignait dans la troisième et dans la deuxième classe; le chant dans la deuxième et dans la première; l'italien à quelques élèves de la première.

Les sciences naturelles seulement dans la première classe.

Deux après-dîner dans la troisième classe et une dans la deuxième étaient consacrées aux ouvrages à l'aiguille.

Le Comité ne tarda pas à reconnaître la nécessité de créer une quatrième classe et de diviser l'enseignement général en quatre périodes, chacune d'une année, l'élève entrant à l'école à 12 ans et en sortant à 16.

L'École de Morges, du même genre, était beaucoup plus ancienne et comptait déjà quatre classes.

L'École supérieure des jeunes filles, de Lausanne, subsista par elle-même et n'eut bientôt plus d'attaches avec la Commune. Elle provoqua sans doute la création de l'École supérieure de la ville de Lausanne, pour les jeunes filles, fondée en 1849, réorganisée en 1870 et complètement transformée en 1891, lors de son installation dans le beau bâtiment de Villamont.

Les déportés en Sibérie. — Les évasions de forçats.

Les journaux ont publié récemment l'éloquente requête adressée au czar Nicolas II, par le poète François Coppée, en faveur des Polonais déportés en Sibérie. Le passage suivant peut donner, à ceux qui ne l'ont pas lue, une idée de cette magnifique et touchante sollicitation :

Sire,

Je vous adresse cette prière dans les instants les plus solennels de votre vie. Vous versez en ce moment vos larmes filiales, placés

entre votre admirable mère, au cœur percé de tous les glaives de la douleur, et la jeune princesse que vous élèverez dans quelques jours au rang d'impératrice. Le spectacle de ces deux femmes en deuil vous emplit, j'en suis certain, de douceur et d'attendrissement. Laissez-moi donc évoquer devant vous ces Polonaises vêtues de noir, non pas à cause d'un mort, mais à cause d'un absent dont elles n'espèrent plus le retour. Ce sont des épouses qui ne pourront pas, elles, veiller près de leur époux mourant ni lui fermer pieusement les yeux; ce sont des jeunes filles qui ne pourront pas s'agenouiller auprès du lit d'agonie de leur père, ni sentir sa main se poser une dernière fois sur leur front.

C'est au nom de votre mère et de votre fiancée que je vous implore pour ces femmes en noir qui ne sont ni des veuves ni des orphelines. D'un trait de plume, vous pouvez leur rendre le pauvre exilé dont elles se croient à jamais séparées par d'infranchissables espaces. Au lendemain du jour où la mort, que nul n'arrête au seuil du palais des rois, a frappé le Chef de votre impériale maison, vous pouvez faire rentrer, dans des centaines, dans des milliers de tristes demeures, le père de famille! Rien ne serait plus grand.

On sait que la Sibérie sert au gouvernement russe de lieu d'exil. Les exilés deviennent artisans, industriels ou cultivateurs. Les condamnés de droit commun sont dirigés par bandes, la nuit, sans chaînes ni fers, sur des routes désignées, où des postes de Cosaques sont placés de distance en distance. Les plus criminels sont employés aux mines de l'Oural; les autres sont distribués dans les districts où ils trouvent à exercer leur industrie. Les condamnés politiques y sont plus nombreux que les criminels.

Il existe en Sibérie cinq catégories de forçats; ceux à perpétuité, ceux de 15 à 20 ans, ceux de 12 à 15, ceux de 6 à 8 ans et enfin ceux de 4 à 6 ans.

Un colonel de l'armée russe récemment arrivé de Sakaline (Sibérie), où il a passé de longs mois à organiser les services de surveillance des déportés, rapporte de ce pays les curieux renseignements qui suivent, reproduits par l'Almanach Vermot :

L'île maudite, tel est le nom que l'on donne en Russie à l'île de Sakaline, située dans la mer d'Okhotsk, à l'est de la Sibérie, où l'on